

Délibération n° 20250315-019

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 mars 2025

Objet : GRILLE TARIFAIRE
RÉGIE CHALEUR

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 mars 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 75

Pouvoir : 6

Votants : 81

Pour : 74

Contre : 0 –

Abstention : 6 –

(DEVERNOIX Marc-
Antoine, MALAYRAT (SEU)
Jean-Pierre, VATIN
Thierry, BANNIER
Dominique, MALAYRAT
(CAM) Jean-Pierre,
VINCENT Claude)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mars à neuf heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FANJUL José, PINTE Emmanuel, NORE Michel, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, DAVID Marie, SABATIER Pierre, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, JEANVOINE Olivier, DUBIEN Gaëtan, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIRONDE Alain, CLERMONT Max, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, HAYMA Eric

Pouvoirs :

BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge,
DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER
Christine, AUBRY Jacques donne procuration à DAVID Marie,
KHATCHADOURIAN-TECER Claudine donne procuration à
CHABRILLAT Rémi, BARRAUD Pierre donne procuration à
MERCERON Jean-Luc, POUZADOUX Jean-Paul donne
procuration à BONNET Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUN

FIXATION DES TARIFS DE DISTRIUTION CHALEUR

Exposé du Président,

Par délibération du Comité Syndical du 14 Janvier 2023, TE63 s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Par délibération du Comité Syndical du 8 Juin 2024, TE63 a créé une régie à simple autonomie financière dédiée à la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur pour les collectivités lui ayant transféré la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Pour rappel, en vertu de l'article L. 2224-1 du CGCT la régie à l'obligation d'équilibrer les recettes et les dépenses de la régie, et de créer un budget annexe spécifique. En conséquence, chaque projet doit être équilibré financièrement, les recettes d'exploitation devant couvrir les dépenses d'exploitation, de personnel et le remboursement de la dette. Ces recettes d'exploitation proviennent de la vente de chaleur caractérisée par un terme fixe (l'abonnement dit R2) et un terme variable (la consommation dit R1).

Conformément à l'article 7 des statuts de la Régie Chaleur de TE63, les tarifs d'abonnement R2 et de consommation R1 de chaque réseau doivent faire l'objet d'une validation en Comité Syndical.

La grille tarifaire pour le réseau de chaleur de Saint-Saturnin est la suivante :

Projet	R1(consommation) (€ HT/MWh)	R1(consommation) (€ TTC/MWh)	R2(abonnement) (€ HT/kW)	R2(abonnement) (€ TTC/kW)
La Tour d'Auvergne	44,63€/MWh	47,08 €/MWh	153,58 €/kW	162,13 €/kW
Saint-Saturnin	92,56€/MWh	97,65 €/MWh	73,33 €/kW	77,36 €/kW

Tarifs de base définis à date de signature des polices d'abonnement. Ils sont indexés selon les conditions prévues au règlement de service et police d'abonnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la grille tarifaire ci-dessus
- D'autoriser le président à contractualiser avec les abonnés aux conditions mentionnées ci-dessus et conformément aux statuts et règlement de service de la régie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

